



EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté

N° délib. : 000187

Séance du vendredi 16 février 2007

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon
sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 138

Etaient présents : **Amagney :** Jean-Pierre FOSTEL **Arguel :** André AVIS **Audeux :** Françoise GALLIOU **Auxon-Dessus :** Jacques CANAL **Auxon-Dessus :** Serge RUTKOWSKI **Avanne Aveney :** Jean-Pierre TAILLARD **Besançon :** Eric ALAUZET, Catherine BALLOT, Denis BAUD, Pascal BONNET (à partir du rapport 1.1.1), Patrick BONTEMPS, Patrick BOURQUE, Françoise BRANGET (jusqu'au rapport 9.2), Annaïck CHAUVET, Rosine CHAVIN-SIMONOT (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Claude CHEVAILLER, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Marie-Marguerite DUFAY (à partir du rapport 1.1.1), Emmanuel DUMONT, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Abdel GHEZALI, Paulette GUINCHARD, Martine JEANNIN, Michel JOSSE, Loïc LABORIE, Lucile LAMY, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT (jusqu'au rapport 9.2), Annie MENETRIER, Jacqueline PANIER, Françoise PRESSE (à partir du rapport 1.1.1), Martine ROPERS, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Claude ROY, Joëlle SCHIRRER, Danièle TETU (jusqu'au rapport 1.2.3), Corinne TISSIER **Beure :** Pierre JACQUET **Boussières :** Bertrand ASTRIC, Michel POULET **Brillans :** Alain BLESSEMILLE **Busy :** Philippe SIMONIN **Chaleze :** Josseline SEITZ **Chalezeule :** Raymond REYLE (représenté par Christian MAGNIN-FEYSOT) **Champagney :** Claude VOIDEY **Champvans les Moulins :** Jean-Marie ROTH **Chaucenne :** Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** Alain CUCHE (représenté par Christiane BEUCLER) **Chemaudin :** Jean-Yves RENO **Dannemarie sur Crête :** Gérard GALLIOT **Deluz :** Yves TARDIEU **Ecole Valentin :** André BAVEREL, Yves GUYEN (à partir du rapport 1.1.1) **François :** Françoise GILLET, Claude PREIONI **Gennes :** Gabriel JANNIN **La Chevillotte :** Jean PIQUARD **Larnod :** Martine BERGIER (à partir du rapport 1.1.1) **Mamirolle :** Jacques-Henry BAUER, Dominique MAILLOT **Marchaux :** Bernard BECOULET (jusqu'au rapport 3.1) **Mazerolles le Salin :** Daniel PARIS **Miserey Salines :** Marcel FELT (à partir du rapport 1.1.1), Denis JOLY **Montfaucon :** Pierre CONTOZ (jusqu'au rapport 1.1.4), Jean-Marie VERNET **Montferrand le Château :** Marcel COTTINY **Morre :** Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET **Nancray :** Daniel ROLET (jusqu'au rapport 4.6) **Noironte :** Bernard MADOUX **Novillars :** Bernard BOURDAIS **Osselle :** Jacques MENIGOZ **Pelousey :** Jacques TERVEL **Pirey :** Claude BARTHOD-MALAT (à partir du rapport 1.1.1), Robert STEPOURJINE **Pouilley les Vignes :** Albert DEPIERRE (jusqu'au rapport 2.5) **Pugey :** Marie-Noëlle LATHUILIERE (représentée par Jean-François HUMBERT) **Rancenay :** Michel LETHIER **Roche lez Beaupré :** Roland BARDEY **Saône :** Bernard GUYON **Serre les Sapins :** Nicole BARBEAU, Gabriel BAULIEU **Tallenay :** Jean-Yves PRALON **Thise :** Claude BULLY (représenté par Bernard MOYSE), Jacques SIFFERLIN (à partir du rapport 1.1.1) **Torpes :** Denis JACQUIN (jusqu'au rapport 2.8) **Vaire Arcier :** Patrick RACINE (à partir du rapport 1.1.1) **Vaire le Petit :** Jean-François THIEBAUD (représenté par M. Jean-Noël BESANCON) **Vaux les Prés :** Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.1.1) **Vorges les Pins :** Charles BATISTE

Etaient absents : **Auxon-Dessus :** Jacques THIEBAUT **Auxon-Dessus :** Michel BITTARD **Avanne Aveney :** Christian GAGNEPAIN **Besançon :** Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE, Martine BULTOT, Claire CASENOVE, Catherine COMTE-DELEUZE, Nicole DAHAN, Yves-Michel DAHOU, Jean-Jacques DEMONET, Vincent FUSTER, Didier GENDRAUD, Jocelyne GIROL, Sylvie JEANNIN, Bernard LAMBERT, Sébastien MAIRE, Bruno MEDJALDI, Franck MONNEUR, Danièle POISSENOT, Catherine PUGET, Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, Michel ROIGNOT, Nicole WEINMAN **Beure :** Philippe CHANEY **Champoux :** Norbert DUPREY **Chatillon le Duc :** Gilbert CANILLO, Jean-Marie DELACHAUX **Chemaudin :** Gilbert GAVIGNET **Dannemarie sur Crête :** Jean-Pierre PROST **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER **Grandfontaine :** Jean JOURDAIN, Richard SALA **La Vèze :** Philippe CHANAU **Le Gratteris :** Nicole JANNIN **Montferrand le Château :** Pascal DUCHEZEAU **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN **Novillars :** Raymonde BOURLON **Pelousey :** Annick CHARPY **Pouilley les Vignes :** Jean-Marc BOUSSET **Roche lez Beaupré :** Michel SCHNAEBELE **Routelle :** Claude SIMONIN **Saône :** Christelle PETITJEAN **Thoraise :** Jean-Paul MICHAUD

Secrétaire de séance : Abdel GHEZALI

Procurations de vote :

Mandants : M. BITTARD, F. BRANGET (à partir du rapport 11.1), M. BULTOT, C. COMTE-DELEUZE, Y-M DAHOU, J-J DEMONET, V. FUSTER, S. JEANNIN, B. LAMBERT, J. MARIOT (à partir du rapport 11.1), F. MONNEUR, F. PRESSE (jusqu'au rapport 0.1), D. TETU (à partir du rapport 9.1), P. CHANEY, Y. GUYEN (jusqu'au rapport 0.1), J-P. DILLSCHNEIDER, B. BECOULET (à partir du rapport 3.2), P. CONTOZ (à partir du rapport 1.1.5), P. DUCHEZEAU, J-P. MARTIN, R. BOURLON, J-M. BOUSSET

Mandataires : S. RUTKOWSKI, P. BONNET (à partir du rapport 11.1), M-O. CRABBE-DIAWARA, M. JOSSE, J-C. ROY, F. FELLMANN, A. GHEZALI, B. FALCINELLA, J. ROSSELOT, J. PANIER (à partir du rapport 11.1), D. BAUD, B. CYPRIANI (jusqu'au rapport 0.1), L. LAMY (à partir du rapport 9.1), P. JACQUET, A. BAVEREL (jusqu'au rapport 0.1), A. AVIS, A. CUCHE représenté par C. BEUCLER (à partir du rapport 3.2), B. GUYON (à partir du rapport 1.1.5), M. COTTINY, J-H. BAUER, B. BOURDAIS, A. DEPIERRE

Objet : Réhabilitation des anciennes décharges : le financement

Réhabilitation des anciennes décharges : le financement

Rapporteur : Eric ALAUZET, Vice-Président

| Inscription budgétaire | |
|--------------------------------|-----------------------------------|
| BP 2007 Imputation : 13.812 | Montant de l'opération : 170 000€ |

Résumé :

Dans le cadre de l'exercice de ses compétences, le SYBERT pilote l'opération de réhabilitation des anciennes décharges de déchets.

Les opérations matérielles de réhabilitation vont s'étaler sur quatre exercices (2007 à 2010).

Le Grand Besançon est concerné par 160 sites inventoriés. 103 sites ont été appréciés avec un impact sur l'environnement trop faible pour justifier des études et des travaux complémentaires. Au contraire, 57 d'entre eux présentent un niveau suffisant de risque pour l'environnement et justifient d'une évaluation et d'un classement par niveau de risque.

Dans une première phase, 16 sites sont abordés :

- 9 sont classés comme étant « à risque potentiel fort » (« B »)
- 7 sont classés comme « à risque potentiel moyen » (« C ») ou faible (« D »)

En 2006, les études complémentaires concernant ces 16 sites sont terminées ou en voie d'achèvement. Les travaux suivront.

Deux hypothèses (niveaux de réhabilitation et financement) sont envisagées :

1/ Les travaux de réhabilitation se limitent à la seule protection du milieu naturel, et en particulier la protection des eaux (travaux de base).

Dans cette hypothèse, les interventions sont totalement mutualisées à l'échelle du Grand Besançon ; leur coût résiduel (0,6 €/hab./an pendant 4 ans) est intégralement financé par la Redevance pour l'Enlèvement des Ordures Ménagères. Ainsi le principe de solidarité entre Grands Bisontins est parfaitement respecté.

2/ les travaux de base décrits en 1/ sont accompagnés de travaux de réhabilitation visuelle et esthétique des sites. Mutualisé à l'échelle du Grand Besançon, le coût résiduel est estimé à 1 €/hab./an pendant 4 ans.

Les communes pour lesquelles une réhabilitation visuelle est possible bénéficieraient d'un avantage dans cette hypothèse.

De plus, la diversité de situations rencontrées est importante (topographie des lieux, antériorité de fermeture, volumes de déchets déposés) et fait varier sensiblement les coûts d'intervention d'une commune à l'autre.

La proposition faite au Bureau est de retenir la 1^{ère} hypothèse.

I. Rappel du contexte

Risque environnemental : Protection des Eaux (directe et indirecte)

Il existe, sur le territoire du Doubs, 1 252 sites inventoriés constitués de décharges anciennes de déchets. 595 de ces sites ont fait l'objet d'un diagnostic particulier. Les autres sites ont été jugés comme présentant un impact trop faible pour justifier d'études ou de travaux complémentaires.

Sur le territoire du SYBERT, existent 195 sites diagnostiqués dont :

- 0 site à « Risque potentiel très fort » classé A
- 70 sites à « Risque potentiel fort » classés B
- 112 sites à « Risque potentiel moyen » classés C
- 13 sites à « Risque potentiel faible » classés D

Sites classés B : les travaux seront connus après études complémentaires (réalisées en 2006 ou en cours d'achèvement) ;

Sites classés C et D : les travaux sont à réaliser ; leur définition est connue ;

Sur le territoire du Grand Besançon, 160 sites ont été inventoriés dont 57 ont fait l'objet d'un diagnostic.

Les 103 sites non diagnostiqués ont été appréciés avec un impact trop faible pour justifier des études et des travaux complémentaires.

Démarche

Le SYBERT (SYndicat mixte de la région de BESançon et sa Région pour le Traitement des déchets) a compétence pour la réhabilitation des anciennes décharges abandonnées présentes sur son territoire.

Dans ce cadre, il pilote les opérations d'inventaire, évaluation, diagnostic, études complémentaires et réalisation de travaux de réhabilitation et de protection de l'environnement.

Les études complémentaires et travaux de réhabilitation préconisés s'étendent sur 4 exercices. 16 sites sont programmés en 2007 :

- 9 sites de catégories B (étude complémentaire)
 - 1^{ère} phase : Gennes, La Vèze, Mamirolle, Montfaucon, Vaire-Arcier,
 - 2^{ème} phase : Besançon (2 sites), Chaucenne, Osselle.
- 7 sites de catégories C ou D (travaux)
 - 1^{ère} phase : Le Gratteris, Vorges les Pins,
 - 2^{ème} phase : Auxon Dessus, Chaudfontaine, Franois, Pouilley les Vignes, Thoraise.

II. Perspectives et enjeux

Enjeux financiers globaux pour le Grand Besançon

Les études complémentaires pour les sites B représente un coût de : **262 000 €**

Les travaux de réhabilitation/protection pour les sites C et D représentent un coût de : **183 000 €**

Mode de financement des réhabilitations

Le SYBERT conduit et pré finance les opérations.

L'ADEME et le Conseil Général se sont engagés à participer au financement jusqu'en 2009 à hauteur de 80% pour les études et 65% pour les travaux.

Le SYBERT encaisse les subventions FODEGEDER et répercute au Grand Besançon les coûts résiduels mutualisés au niveau du territoire communautaire.

III. Hypothèses

Deux niveaux de réhabilitation (travaux) sont possibles :

1/ les travaux de réhabilitation se limitent à la protection du milieu naturel, et en particulier la protection des eaux (installation de chantier, nettoyage et tri préalable des déchets + reprofilage et nivellement de la plate-forme).

Dans cette hypothèse, les interventions peuvent être **totale**ment mutualisées à l'échelle du Grand Besançon, et leur coût résiduel **intégralement financé par la Redevance** pour l'Enlèvement des Ordures Ménagères. Ainsi le **principe de solidarité** entre Grands Bisontins est parfaitement respecté.

2/ les travaux de base décrits en 1/ sont complétés par des **travaux de réhabilitation visuelle** et esthétique des sites (fourniture et mise en œuvre de matériaux argileux et de terre végétale + végétalisation).

Les communes pour lesquelles la réhabilitation visuelle est possible bénéficieraient d'un avantage dans cette hypothèse.

De plus, la diversité de situations rencontrées est importante (topographie des lieux, antériorité de fermeture, volumes de déchets déposés) et fait varier sensiblement les coûts d'intervention d'une commune à l'autre.

IV. Eléments financiers

Les montants résiduels pris en charge par la CAGB correspondent à :

- dans le cas de l'hypothèse 1 : 0,6 €/hab sur 4 ans (Estimation actualisée intégrant les études et les travaux de base),
- dans le cas de l'hypothèse 2 : 1€/hab sur 4 ans (Estimation actualisée intégrant les études, les travaux de base et les travaux complémentaires).

Le financement est assuré par la redevance pour l'enlèvement des ordures ménagères dans le cadre du budget annexe Déchets.

V. Proposition

Il s'agit de déterminer le niveau d'intervention en travaux souhaité par le Grand Besançon sur les anciennes décharges situées sur son territoire.

Dans sa séance du 6 décembre 2006, la **commission I2 « Gestion des déchets » a retenu la proposition I** : limiter les travaux de réhabilitation à la protection du milieu naturel, et en particulier la protection des eaux (installation de chantier, nettoyage et tri préalable des déchets + reprofilage et nivellement de la plate-forme).

Concomitamment, dans le respect du **principe de solidarité** entre Grands Bisontins, la commission a également validé le dispositif de **mutualisation, à l'échelle de son territoire**, du coût résiduel des opérations ainsi que le financement par la **Redevance pour l'Enlèvement des Ordures Ménagères**.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur ce dossier.

Pour extrait conforme,

Le Président

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DCTCJ
Reçu le



27 FEV. 2007

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110

Contre : 0

Abstention : 0